



Agence de
Guyane

ÉTUDES THÉMATIQUES

L'économie non observée en Guyane

Cette étude présente d'abord les résultats d'une enquête auprès des ménages guyanais réalisée par l'IEDOM en 2025. Ils montrent notamment que 40,8 % des travailleurs ont exercé au moins une fois un emploi informel au cours des deux dernières années. Cette situation pénalise le développement économique du territoire. Des entretiens ont également été conduits avec différents acteurs économiques afin d'approfondir l'analyse des causes du phénomène et d'identifier les mesures permettant de l'enrayer. Il en ressort que l'importance du secteur informel en Guyane peut s'expliquer par une combinaison de plusieurs facteurs : la pauvreté, le faible niveau de diplôme, l'isolement géographique, l'étroitesse du marché de l'emploi formel et les difficultés administratives. La sortie de l'informalité repose sur un meilleur accompagnement du secteur privé, une planification économique et urbaine plus rigoureuse, le renforcement de l'intervention publique pour mieux insérer les populations fragiles et lutter efficacement contre les activités illégales. Au cœur de ces enjeux, la cohésion sociale du territoire apparaît comme une condition *sine qua non* du développement de la Guyane.

Une nébuleuse terminologique

Au sens large, l'**économie non observée (ENO)**¹ désigne toute activité économique réalisée par des travailleurs ou unités économiques qui n'est pas couverte ou insuffisamment couverte – selon la loi ou en pratique – par des dispositions officielles. Dans le détail, elle se décline en plusieurs catégories poreuses :

Une production souterraine désigne un bien ou un service dont la nature est légale, mais dont la production est volontairement dissimulée aux pouvoirs publics ou sous-déclarée afin d'éviter de payer des impôts, des contributions sociales, de devoir se conformer à des normes juridiques ou procédures administratives.

Une production illégale se réfère à un bien ou un service dont la vente, la distribution ou la possession est interdite par la loi ou qui devient illégal s'il est produit par des agents qui n'en ont pas l'autorisation.

Une production informelle est un bien ou un service produit par une entité économique sans trace administrative, juridique et/ou comptable, dans le but de le vendre ou le distribuer, à petite échelle.

Une production des ménages pour leur propre usage final représente un bien ou un service produit par des ménages pour leur consommation personnelle ou communautaire.

Le secteur informel en Guyane : les résultats de l'enquête auprès des ménages réalisée par l'IEDOM en 2025

Plus de 4 travailleurs sur 10 ont déjà travaillé dans l'informel

Les résultats de l'enquête confirment l'importance de l'ENO sur le territoire. Ainsi, parmi les personnes interrogées ayant eu une activité professionnelle au cours des deux dernières années, **40,8 % ont exercé au moins une fois un emploi informel**.

Des causes multiples

Ce phénomène touche toutes les classes d'âge, avec une légère surreprésentation des catégories allant de 26 à 55 ans. Les **femmes**, moins bien intégrées sur le marché de l'emploi et plus touchées par la pauvreté, sont plus concernées : 46,2 % d'entre elles ont occupé un emploi informel, soit 10,3 points de plus que les hommes. Les **personnes étrangères** sont plus susceptibles de se

¹ Ces catégories sont basées sur les typologies élaborées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale du travail (OIT).

tourner vers l'informel : plus d'un français sur trois a déjà exercé un travail non déclaré, contre près d'un étranger sur deux.

Tableau 1 : Part de travailleurs informels par EPCI*

Centre Littoral (CACL)	24,2 %
Est (CEEG)	n.s.
Les Savanes (CCDS)	27,5 %
Ouest (CCOG)	76,8 %

Source : IEDOM, Enquête sur l'emploi informel 2025 © IEDOM

n.s. : non significatif pour cause de données insuffisantes.

* Établissement public de coopération intercommunale

L'**éloignement géographique** par rapport au centre littoral (où se concentre l'activité économique) favorise l'ENO. Ainsi, 76,8 % des personnes interrogées vivant dans l'Ouest ont exercé un emploi informel, contre seulement 24,2 % des ménages vivant dans une commune de la CACL (tableau 1). Pour rappel, quatre des huit communes de la CCOG ne sont pas desservies par la route, tandis que les quatre autres se situent à plus de trois heures de route de Cayenne, ce qui contribue fortement à leur isolement.

Tableau 2 : Quelle part de vos revenus représente la rémunération de votre travail non déclaré ?

Moins de 25 % de vos revenus	23,1 %
Entre 25 % et moins de 50 % de vos revenus	10,1 %
Entre 50 % et 75 % de vos revenus	24,8 %
Plus de 75 % de vos revenus	42,0 %

Source : IEDOM-Qualistat, enquête sur l'emploi informel © IEDOM

La **pauvreté** apparaît comme un facteur majeur de l'emploi informel : 82,4 % des répondants déclarent avoir contracté un emploi informel afin d'augmenter leurs revenus et améliorer leur situation financière. Pour les deux tiers des travailleurs informels interrogés, l'emploi non déclaré qu'ils ont occupé génère au moins la moitié de leurs revenus (tableau 2).

Tableau 3 : Situation des travailleurs avant de trouver un emploi informel

Vous étiez à la recherche d'un emploi déclaré	29,1 %
Vous étiez en emploi déclaré	21,3 %
Vous étiez sans emploi et pas à la recherche d'un emploi (déclaré ou non)	49,6 %

Source : IEDOM, Enquête sur l'emploi informel 2025 © IEDOM

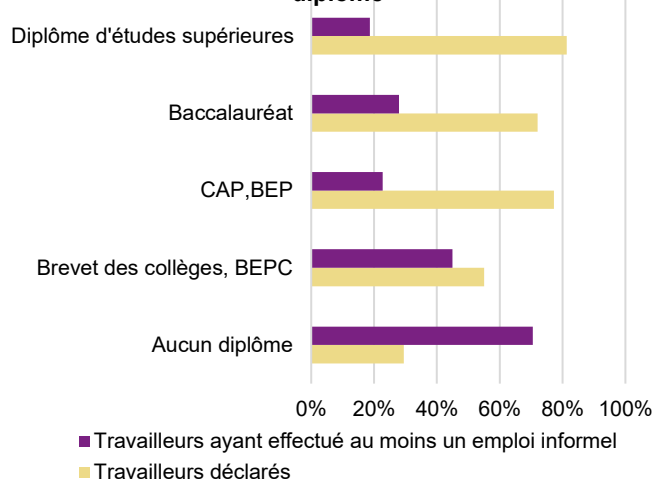
De même, la **difficulté à trouver un emploi déclaré** conduit à se tourner vers l'ENO. 20,8 % des travailleurs informels déclarent avoir du mal à trouver un emploi déclaré qui corresponde à leur profil. 78,7 % des répondants étaient sans emploi avant de contracter une activité informelle (tableau 3).

Les **difficultés administratives** (absence de conformité, méconnaissance ou défiance institutionnelle) sont une cause importante d'informalité. D'une part, 36,6 % des travailleurs informels mentionnent l'absence de titre de séjour ou de permis de travail en règle comme cause d'emploi informel. D'autre part, 15,5 % d'entre eux

considèrent que les démarches pour exercer un emploi déclaré sont mal connues ou trop contraignantes. Enfin, certains répondants témoignent d'une certaine réticence à déclarer leur activité, signe d'une forme de défiance institutionnelle. Une partie non négligeable d'entre eux (21,8 %) estime en effet qu'un emploi informel serait plus avantageux (absence de taxes ou meilleure rémunération).

Le **niveau de qualification** est également un élément déterminant de l'ENO : la propension à avoir occupé un emploi informel diminue à mesure que le niveau de diplôme augmente. Ainsi, 70,5 % des personnes sans diplôme ont travaillé dans l'informel, contre seulement 18,6 % des travailleurs ayant un diplôme d'études supérieures (graphique 1).

Graphique 1 : Part des travailleurs ayant occupé un emploi informel par niveau de diplôme



Source : IEDOM - Enquête sur l'emploi informel 2025 © IEDOM

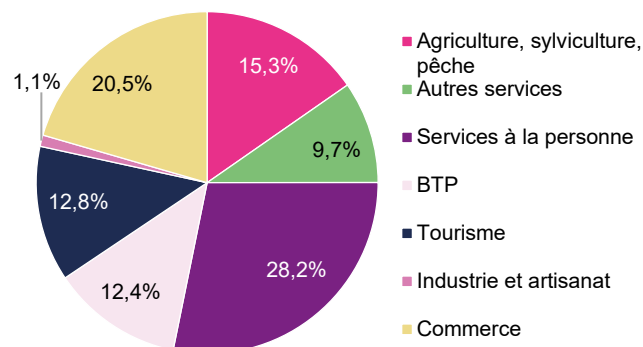
Des emplois majoritairement indépendants et exercés dans les secteurs des services et du commerce

60,7 % des travailleurs informels exercent pour leur propre compte, tandis que 20,4 % d'entre eux travaillent pour le compte d'une entreprise ou d'un particulier non déclaré. Enfin, 18,8 % œuvrent pour une entreprise déclarée, révélant la présence d'une production souterraine.

Le travail informel touche la plupart des secteurs économiques, avec une prédominance marquée pour les secteurs des **services à la personne** (28,2 %). Le **commerce** concentre également 20,5 % des travailleurs informels. Les activités du secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche regroupent 15,3 % des travailleurs informels interrogés (graphique 2).

Les métiers les plus cités concernent la vente de produits, la restauration, le ménage et le travail agricole à l'abattis. En outre, la grande majorité des répondants ont effectué un emploi informel plus d'une fois au cours des deux dernières années, témoignant de la prévalence des petits boulots (« jobs ») récurrents, polyvalents et de courte durée.

Graphique 2 : Répartition de l'emploi informel par secteur

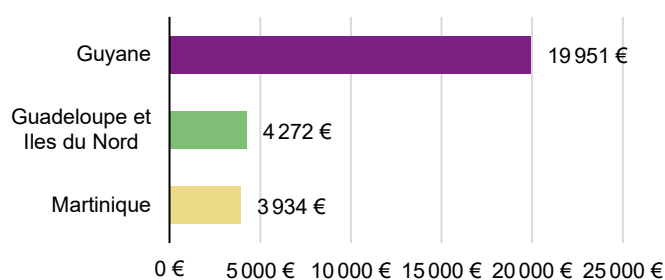


Source : IEDOM - Enquête sur l'emploi informel 2025 © IEDOM

La forte circulation fiduciaire alimente l'activité informelle

La circulation de la monnaie fiduciaire est plus importante en Guyane que dans toute autre région française. En cumul depuis 2002, les émissions nettes de billets s'élèvent à 19 951 € par habitant à fin 2024, soit environ 4 fois plus que les montants observés aux Antilles (graphique 3). Si la jeunesse de la population, sa faible bancarisation ou la fuite des espèces à l'étranger expliquent en partie cette singularité, celle-ci reflète aussi l'importance de l'ENO.

Graphique 3 : Émissions nettes cumulées de billets par habitant à fin 2024



Source : IEDOM © IEDOM

Ainsi, 54 % des Guyanais déclarent avoir détenu un billet de 100 €, 200 € ou 500 €, traduisant une utilisation des espèces à des fins de thésaurisation².

L'enquête de l'IEDOM sur l'emploi informel en 2025 confirme le lien entre l'ENO et l'utilisation d'espèces : 87,6 % des travailleurs informels affirment avoir été payés en liquide (tableau 4).

Tableau 4 : Comment avez-vous été payé pour ce travail non déclaré ?

En espèces	87,6 %
En nature : services, or, avantages, autres biens marchands...	4,6 %
Ne sait pas, ne veut pas répondre	0,2 %
Par chèque	1,8 %
Par virement bancaire	6,1 %

Source : IEDOM-Qualistat, enquête sur l'emploi informel © IEDOM

L'ENO est un phénomène aux nombreuses externalités négatives

Les résultats de l'enquête de l'IEDOM attestent du rôle d'employeur de dernier ressort de l'économie non observée (ENO), permettant ainsi à certaines populations précaires de subsister. En période de crise économique et de marché de l'emploi dégradé, elle remplit la fonction d'amortisseur social. Dans certains cas, elle peut également découler de traditions culturelles et économiques spécifiques.

Cependant, l'ENO n'en demeure pas moins source d'externalités négatives pour le développement du territoire. Elle est associée à des pertes économiques dues à une faible rentabilité et une structuration insuffisante des activités, et génère une concurrence déloyale face au secteur formel, du fait de prix de vente plus bas. Elle entraîne aussi des pertes financières pour les collectivités territoriales, qui puisent leur capacité à investir dans le développement du territoire à travers les différentes taxes collectées auprès des agents économiques. Elle altère l'efficacité des politiques publiques et leur capacité à atteindre leurs bénéficiaires cibles. Elle est souvent synonyme de précarité et d'exclusion sociale pour les travailleurs informels, ne leur permettant que rarement de sortir d'une situation de pauvreté. Les activités illégales en particulier peuvent générer un pillage et une dégradation des ressources naturelles, ainsi que des conflits d'usage néfastes pour les populations locales. Enfin, l'ensemble de ces externalités négatives aboutit à une connaissance parcellaire de l'économie guyanaise.

² Source : IEDOM, enquête SPACE-AG sur les comportements de paiement des ménages menée en 2024.

Analyse des causes de l'ENO

L'intégration des ménages à l'économie formelle est faible et inégale selon les zones d'habitation

Un marché du travail étroit, caractérisé par une inadéquation entre l'offre et la demande

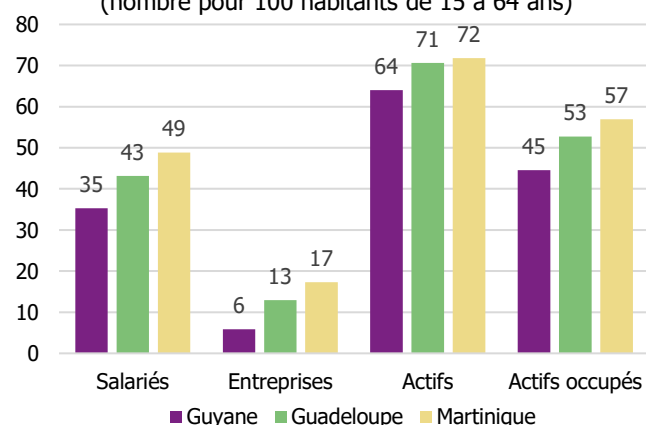
Le marché du travail guyanais est caractérisé par des difficultés de recrutement d'une part et un chômage élevé d'autre part. Ce paradoxe apparent s'explique par le fait que l'offre de travail ne correspond pas toujours à la qualification de la main-d'œuvre en recherche d'emploi.

D'une part, le taux de chômage et le halo autour du chômage³ au sens du BIT concernent 35 % de la population en âge de travailler, contre 11 % pour la France hexagonale. En parallèle, 51 % de la population active en Guyane n'a aucun diplôme, contre seulement 13 % dans l'Hexagone. D'autre part, les tensions de recrutement pour certains métiers découlent principalement des compétences spécifiques nécessaires, du manque de main-d'œuvre qualifiée et des conditions de travail contraignantes, selon l'Insee.

Ce déséquilibre entraîne une atrophie de l'économie formelle, se traduisant par un nombre de salariés, d'entreprises et d'actifs occupés pour 100 habitants plus bas qu'aux Antilles (graphique 4). Corollaire de cette économie formelle étroite, la pauvreté est à la fois plus fréquente et plus intense. La grande pauvreté (cumul de très faibles revenus et de privations matérielles et sociales) touche 29 % des Guyanais, soit 14 fois plus que dans l'Hexagone. Cette population fortement vulnérable constitue donc un vivier pour l'ENO.

Figure 3 : Une économie formelle sous-dimensionnée

(nombre pour 100 habitants de 15 à 64 ans)



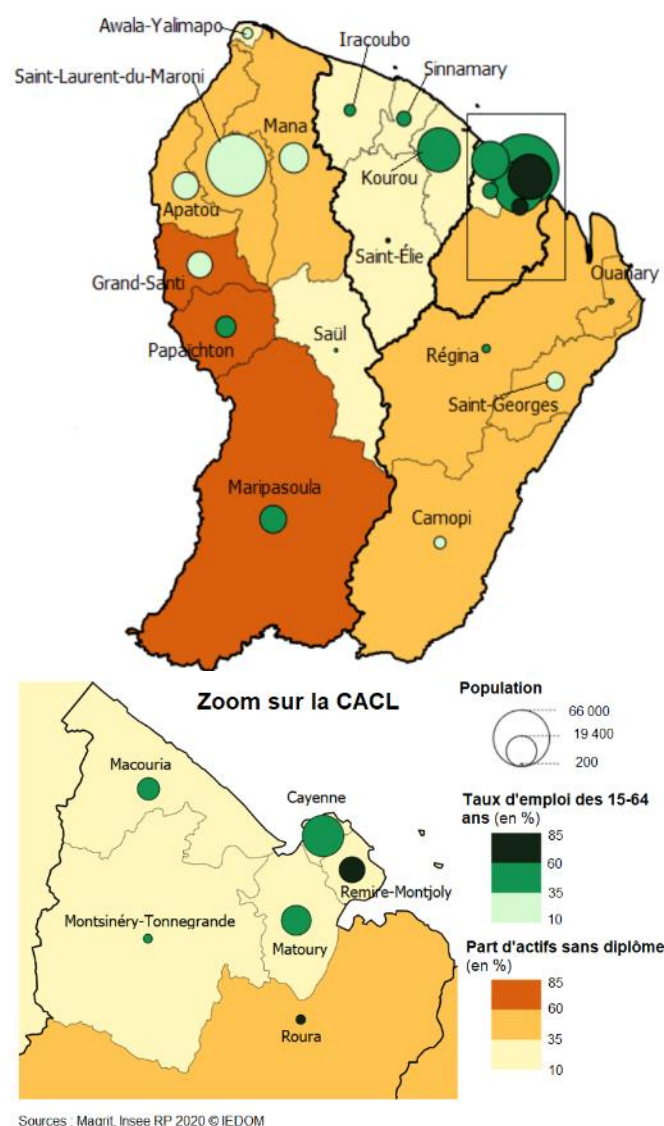
Sources : Insee RP 2021, SDE 2021. ©IEDOM-IEOM

L'immigration génère également de l'informalité. Selon l'Insee, 36,8 % de la population guyanaise est étrangère. L'absence de nationalité française peut entraver l'accès à un emploi formel pour la partie de cette population en situation régulière (renouvellement des permis de séjour et de travail, validité des diplômes, maîtrise du français, etc.). Les personnes en situation irrégulière sont quant à elles dans l'impossibilité totale d'accéder au marché formel et constituent une main-d'œuvre disponible et peu coûteuse pour les activités non observées.

Des inégalités fortes entre communes pour l'accès aux infrastructures publiques et économiques

La Guyane est le département français le plus vaste. Il est aussi le moins dense, avec 3,6 habitants/km² en 2022 contre 121 habitants/km² pour l'Hexagone. L'île de Cayenne (regroupant les communes de Cayenne, Remire-Montjoly et Matoury) concentre 46 % de la population en âge de travailler, 57 % des emplois et 55 % des agences bancaires, sur 2 % de la superficie totale du territoire. Il en découle une concentration des infrastructures publiques et économiques (écoles, centres de formation, zones d'activité économique, banques, etc.) dans cette zone.

Carte 1 : De fortes inégalités entre communes en termes d'accès à l'emploi et à la formation
(taux d'emploi et d'actifs non diplômés par commune)



³ Personnes qui souhaiteraient travailler mais qui ne sont pas disponibles et/ou qui n'effectuent pas de recherche d'emploi.

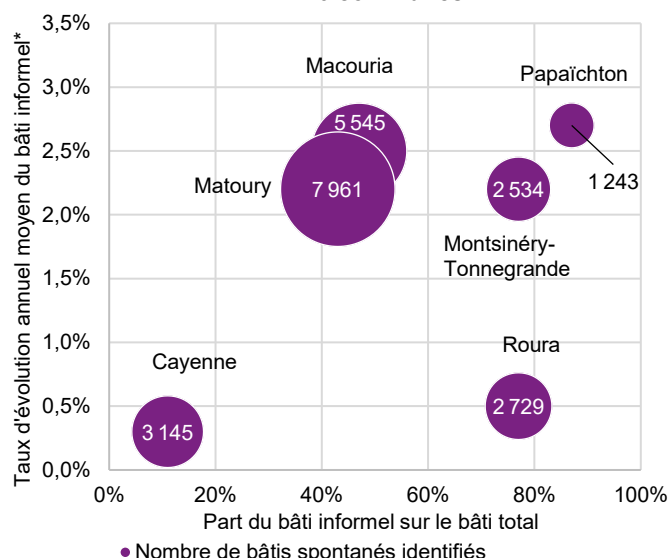
Cette répartition très inégale de la population sur le territoire guyanais induit un faible maillage en transports. Le réseau routier ne dessert que 15 des 22 communes guyanaises. Pour les habitants des fleuves Maroni et Oyapock, la pirogue est ainsi le moyen de transport privilégié, en dépit de sa vulnérabilité aux aléas climatiques et de l'absence de réglementation adaptée. L'enclavement de certaines communes entrave l'accès de leurs habitants aux écoles, aux centres de formation ou aux zones d'emploi. La dispersion de l'habitat au sein d'une même commune peut même être assez forte, compliquant davantage encore l'accès aux infrastructures publiques et économiques formelles.

Ces contraintes gênent l'intégration des guyanais sur le marché du travail (carte 1). Les communes les plus éloignées cumulent pour la plupart un taux d'emploi et un niveau de diplôme plus faibles que les communes les plus proches du pôle économique cayennais. À titre illustratif, le taux d'emploi moyen pour les communes de la Communauté d'agglomération du centre-littoral (CACL) est de 49 %, et la part des actifs ayant un diplôme est de 72 %. Pour les communes de la Communauté de communes de l'ouest guyanais (CCOG), ces taux s'élèvent respectivement à 34 % et 46 % en moyenne. Les habitants ayant un accès plus restreint à l'emploi et la formation ont donc une propension plus forte à se tourner vers le marché informel.

L'urbanisation spontanée et le manque de structure des entreprises nourrissent l'économie informelle

Le développement de l'habitat informel

Graphique 5 : Bâti informels identifiés dans 6 communes



*2015-2019 pour la CACL et 2012-2019 pour Papaïchton.

Source : AUDeG © IEDOM

En Guyane, l'urbanisation spontanée (bâti édifié sans autorisation d'urbanisme) est un phénomène qui touche à la fois les zones urbaines, périurbaines et rurales. Selon l'Agence d'urbanisme et de développement de Guyane (AUDeG), la part du bâti informel représente en moyenne un tiers des constructions pour les 5 communes étudiées de la CACL⁴ (graphique 5). Macouria et Matoury ; communes étudiées recensant le plus de constructions sans autorisation ; enregistrent ainsi une progression de 2,5 % et 2,2 % en moyenne annuelle du bâti informel sur la période 2015-2019. Celui-ci représente respectivement 47 % et 43 % du bâti total de ces communes.

Ces poches d'habitat spontané nourrissent un écosystème informel synonyme de conditions de vie dégradées pour les habitants et de capacité d'action amoindrie pour les collectivités territoriales. L'urbanisation spontanée expose les populations à des risques naturels ainsi qu'à des situations d'indignité. La part du bâti spontané dans des secteurs à risques entraînant l'inconstructibilité est de 11 % pour les communes de la CACL, tandis que la part du bâti dans des secteurs d'habitat potentiellement indignes est estimée à 24,3 %. L'urbanisation spontanée exerce en outre une double pression sur les finances des collectivités territoriales. Elle assèche les ressources qu'elles tirent des différentes taxes sur les constructions et leur impose d'onerueux travaux de viabilisation, au détriment de l'aménagement de d'autres secteurs de développement urbain.

Enfin, l'AUDeG estime que 30 % du bâti informel se trouve sur des zones agricoles, qui subissent des pertes notables du fait de ce mitage.

Le manque de structure des entreprises

Le manque de structure des entreprises peut se manifester par des déclarations fiscales et sociales incomplètes ou absentes, une comptabilité lacunaire, un manque de planification stratégique, d'équipement adapté et de personnel qualifié, une difficile application des normes réglementaires et administratives, une centralisation de l'information défectueuse, etc.

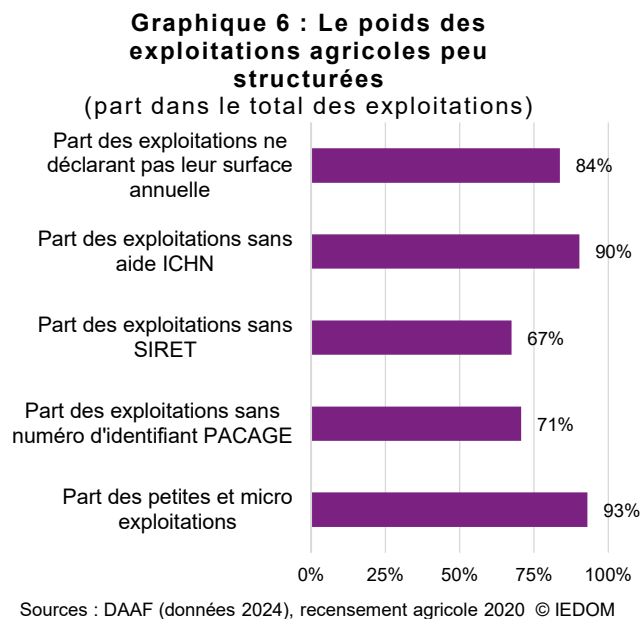
La productivité et la rentabilité des entreprises s'en trouvent affectées. L'accès au financement bancaire, à la commande publique et aux aides publiques peut être impossible en l'absence de conformité administrative et comptable. En outre, les activités informelles concurrencent le secteur formel, en réduisant les débouchés locaux des produits vendus sur le marché formel et en tirant les prix vers le bas. Dans l'Ouest, cette forte concurrence peut aboutir à des défaillances d'entreprises formelles, notamment dans la restauration.

À titre d'exemple, la grande majorité des unités productives du secteur agricole opère de façon informelle. Les trois quarts environ des exploitations agricoles n'ont pas de SIRET ni d'identifiant PACAGE, et ne font pas une demande de compensation financière visant à soutenir les agriculteurs de zones défavorisées (ICHN), selon la DEAAF (graphique 6). Le manque de

⁴ Le périmètre de l'étude couvre Cayenne, Matoury, Roura, Macouria, Montsinéry-Tonnegrande pour la CACL et Papaïchton (dont la

méthodologie diffère légèrement). En l'absence de données, Remire-Montjoly est la seule commune de la CACL non étudiée.

structure de ces exploitations entrave aussi bien leur suivi fiscal que leur accès aux aides publiques.



Dans le bassin du Haut Maroni, la méconnaissance des démarches administratives ainsi que l'inadaptation de ces dernières au marché local sont un point de blocage crucial. Par exemple, le décret n° 2025-50 du 15 janvier 2025 portant diverses mesures de modernisation du transport fluvial conditionne la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle à un diplôme, une expérience de fonctions de direction et un examen. Cependant, ces modalités ne cadrent pas avec la réalité du marché du transport fluvial sur le Maroni, où la majorité des piroguiers opèrent de façon informelle, sans diplôme, parfois sans assurance ni immatriculation mais ont une pratique avérée du métier. À ces difficultés administratives s'ajoute une faible culture de l'impôt, un enclavement qui engendre des coûts de production et d'acheminement des marchandises très élevés, des pertes nombreuses, et un éloignement des structures d'accompagnement.

Certains aspects du peuplement et de la géographie de la Guyane contribuent à l'économie informelle

Des modes d'organisation économique et sociale spécifiques

L'agriculture sur abattis-brûlis induit un mode d'organisation économique, social et spatial en grande partie informel. Elle est pratiquée par des communautés amérindiennes et bushinenguées, entre Mana et Apatou, à Maripasoula et à Camopi (et de façon résiduelle dans d'autres communes). Elle se caractérise par une recherche d'autonomie alimentaire, l'absence d'intrants, une faible mécanisation, une forte variabilité des cultures et un faible impact environnemental. Elle est complétée par d'autres formes d'activités de subsistance telles que la chasse, la pêche et la cueillette. Ces pratiques ont été entérinées par la reconnaissance de zones de droits d'usage collectif (ZDUC), exclues du marché foncier.

Selon le Parc amazonien de Guyane, ces systèmes agraires sont en proie à des mutations notables. Premièrement, la sédentarisation et la marchandisation partielle de la production (autrefois uniquement destinés à l'autoconsommation) induisent des effets néfastes pour les cultures et l'équilibre social existant. En outre, le développement économique dans les ZDUC pose question, en raison de leur inéligibilité aux aides agricoles et de la restriction des droits d'usage aux activités de subsistance intra-communautaires.

Par ailleurs, la proximité géographique des habitants des fleuves Maroni et Oyapock, ainsi que la dimension transnationale de certains territoires bushinengués et amérindiens, ont conduit à la formation de **bassins de vie économique transfrontaliers**. Cela se traduit par des flux informels de marchandises et de personnes entre les deux rives. Certaines importations clandestines de marchandises témoignent davantage d'un pragmatisme économique que d'une logique de dissimulation volontaire de la production. Ce phénomène est exacerbé par une recherche d'approvisionnement au moindre coût. Si la moindre cherté de la vie au Suriname et au Brésil peut attirer les Guyanais, les périodes de forte inflation suscitent des mouvements inverses, la Guyane disposant d'une monnaie plus stable que celles de ses voisins. En outre, la déclaration des importations surinamaises est souvent trop contraignante pour les communes du Haut Maroni, dans la mesure où le poste de douanes le plus proche se situe à Saint-Laurent-du-Maroni, soit à plusieurs jours de pirogue faute de route.

Des frontières poreuses facilitant le développement d'activités illégales

Tableau 5 : L'orpaillage illégal en Guyane en 2023	
Production illégale	plus de 5 tonnes
Travailleurs illégaux	7 300
Valeur estimée	600 M€
Nombre de sites actifs	300 chantiers alluvionnaires et 100 puits ou galeries
Concentration géographique	83 % des sites situés dans l'Ouest (150 sites dans le Parc amazonien)
Flux transfrontaliers	Orpailleurs brésiliens, flux logistiques surinamais

Sources : EMOPI (données 2023), PAG. © IEDOM

L'orpaillage illégal est un fléau ancien, tiré par la hausse du cours de l'or qui rend l'activité fortement rémunératrice malgré ses risques. Si les actions de lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI) permettent de contenir le phénomène, le volume extrait reste conséquent : la production illégale est environ 6 à 10 fois supérieure à la production légale (tableau 5). Au pillage économique s'ajoutent des dommages sociaux et environnementaux significatifs, dus à l'utilisation de mercure et à un conflit d'usage de la forêt pour les peuples bushinengués et amérindiens.

La **pêche illégale** non déclarée et non réglementée (INN), compromet, elle aussi, la préservation des stocks halieutiques et concurrence la filière légale. La production illégale estimée serait entre 0,7 et 4 fois supérieure à la production légale sur la période 2019-2023⁵ (tableau 6). En parallèle, le commerce illégal de vessies natatoires, à destination principalement du marché asiatique, se développe. La rémunération issue de ce commerce, perçue par les équipages, ne fait pas l'objet de déclaration officielle.

Tableau 6 : La pêche illégale dans les eaux guyanaises

Pêche côtière	En provenance du Brésil	En provenance du Suriname et du Guyana
Nombre moyen de navires journaliers	20 navires	10 navires
Rendement moyen	351 kg	493 kg
Pêche au large	Caseyeurs guyanais	Ligneurs vénézuéliens
Nombre de navires observés	Min 0 navire, max 6 navires	Min 11 navires, max 34 navires

Sources : Ifremer, données LCPI sur la période 2019-2023 pour la pêche côtière, données satellitaires sur la période 2020-2023 pour la pêche au large. © IEDOM

Le **trafic de cocaïne** alimente l'économie illégale. Du fait du renforcement des politiques antidrogues dans l'environnement régional et de l'augmentation de la consommation mondiale, la Guyane est devenue un territoire de transit pour la cocaïne produite en Colombie, en Bolivie et au Pérou. Selon un rapport sénatorial à ce sujet⁶, 20 % de la cocaïne arrivant sur le territoire hexagonal proviendrait de Guyane.

Enfin, la **prostitution**⁷ de rue concernerait entre 1 000 et 3 000 personnes. Les passes varient de 10 € à 100 €, pour une clientèle exclusivement composée d'hommes. Selon l'AGAV, 100 % de ces personnes seraient étrangères et en situation irrégulière sur le territoire, tirant de la prostitution leur unique source de revenus. À cela s'ajoute la prostitution dans les « cabarets » d'orpaillage illégal, des lieux de divertissement situés autour des camps. Cette forme de prostitution concerne des commerçantes et des femmes migrant sur le plateau des Guyanes à la recherche des lieux de production d'or. Elle est également le fait de réseaux de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Parallèlement, la prostitution contre hébergement, la prostitution dans les bars et boîtes de nuit, la prostitution de mineurs, la prostitution de « sponsors » et la cyberprostitution s'ajoutent aux pratiques précédemment citées. Ces personnes sont exposées à des risques sanitaires, économiques et sociaux majeurs.

La nécessité d'une approche globale pour favoriser la sortie de l'ENO

Divers leviers sont envisageables

L'accompagnement à la création d'activité et à la formation

L'**aide à la création d'activité** permet de soutenir des projets innovants, diversifier les marchés créateurs d'emploi et encourager la formation continue. Elle accompagne les entrepreneurs à tous les stades de la création et la gestion d'une entreprise (comptabilité, accès aux financements publics et privés, déclarations administratives et fiscales, etc.). Cette aide peut être apportée par différents acteurs économiques, tels que les pépinières d'entreprises ou des organismes de microcrédit. À titre d'exemple, Guyane Développement Innovation (GDI) fournit aux porteurs de projets différents services (hébergement, équipement, formations, connaissance et accès aux dispositifs existants) afin d'optimiser le lancement de leur activité. Ces structures font néanmoins état d'un manque de moyens humains pour absorber la demande d'accompagnement de façon plus pérenne.

Par ailleurs, certains dispositifs peuvent cibler des populations particulièrement éloignées de l'emploi et sans qualification, souvent surreprésentées dans l'ENO. Les formations dispensées par le RSMA⁸ pour les jeunes de 18 à 25 ans s'inscrivent dans ce sens. De même, la

Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) du Parc amazonien facilite elle aussi la création d'activités formelles dans le Sud en se fondant sur le principe d'une entreprise partagée. Elle accompagne ainsi les initiatives professionnelles locales dans les communes enclavées.

La réduction des freins à la formalisation des entreprises

Des mesures de **soutien au secteur privé** permettraient de structurer les filières locales formelles, améliorer la gouvernance sectorielle et éviter le glissement vers l'informel, réputé moins contraignant.

Tout d'abord, le décalage observé entre la formalisation administrative exigée et la faible connaissance ou applicabilité de ces démarches dans le contexte local invite à **mieux adapter et davantage simplifier les normes administratives** applicables à l'économie guyanaise. Les dispositifs tels que les pirogues France Services⁹ sont essentiels pour faciliter l'accès et la connaissance des services publics pour les populations éloignées des centres administratifs. La demande entrepreneuriale continue de se heurter à une population en partie allophone, faiblement diplômée et dont la culture économique diverge du cadre normatif appliqué.

Ces dispositifs vont de pair avec la promotion de **mesures d'allègement fiscal** pour les entreprises

⁵ Rapport conjoint de l'Ifremer, le CRPMEM et la WWF.

⁶ Mettre fin au trafic de cocaïne en Guyane : l'urgence d'une réponse plus ambitieuse, 2020.

⁷ Sources : Diagnostic territorial de la prostitution en Guyane, ouvrage de F.-M. Le Tourneau (2020), étude de la Fondation pour la recherche stratégique (2023).

⁸ Régiment du Service Militaire Adapté de la Guyane.

⁹ Les pirogues France Services se déploient plusieurs fois par an dans les communes isolées afin de rapprocher le service public des usagers.

créées dans des zones défavorisées, tels que les zones franches d'activité nouvelle génération (ZFANG). L'abatement majoré s'applique aux bénéfices des exploitations situées en Guyane, quelle que soit l'activité exercée. Ces mesures, qui demeurent mal connues, constituent pourtant également une incitation à déclarer son activité sans qu'elle soit financièrement pénalisante pour l'entrepreneur.

Enfin, le recours au **microcrédit** s'inscrit dans une perspective de sortie de l'informel en palliant les difficultés d'accès au financement privé, frein à la structuration et à la formalisation de certains secteurs. Il est destiné à une population fragile n'ayant pas accès aux crédits bancaires traditionnels et désireuse d'être accompagnée dans sa démarche entrepreneuriale. À l'échelle des Outre-mer, 23 % des personnes financées par l'Adie en 2024 travaillent dans l'informel. En Guyane en 2023, l'Adie a financé 981 projets, pour un montant de 4,9 M€.

Certaines préconditions doivent être assurées

Répondre au besoin grandissant d'infrastructures

La **construction d'équipements et d'infrastructures**, notamment portée par une Opération d'intérêt national (OIN), est une priorité. Elle permet un désenclavement des communes isolées et une décentralisation des infrastructures publiques et économiques (écoles, centres de formation, entreprises, banques, services administratifs, hôpitaux, etc.), afin de les rapprocher des bassins de vie. Cet enjeu est notamment fondamental pour l'Ouest, où la pression démographique est particulièrement forte et où l'emploi informel est le plus fréquent. Plus particulièrement, la question de la mobilité apparaît cruciale pour l'accès à de meilleures conditions de vie.

Une gestion durable du foncier

L'**accessibilité du foncier**¹⁰ est au cœur de la planification urbaine. Les communes détiennent une part restreinte du foncier urbanisé ou à urbaniser (16 %), compromettant leur capacité à insuffler le développement économique et urbain du territoire. En outre, la majorité des espaces urbanisés/urbanisables et des espaces ruraux habités sont privés (respectivement 62 % et 52 %), mais l'indivision est fréquente (29 % des parcelles

privées ont plus d'un propriétaire). Enfin, la connaissance cadastrale incomplète, le manque de foncier viabilisé ainsi que les difficultés relatives au processus de cession foncière de l'État demeurent des problématiques d'aménagement importantes. La structuration économique ne pourra ainsi pas s'opérer sans une planification urbaine répondant aux besoins démographiques et environnementaux.

Le renforcement des politiques publiques

La lutte contre les activités illégales

L'intervention publique est capitale pour juguler les activités illégales. La **régulation des frontières** est une nécessité car les activités illégales se traduisent par des flux logistiques et de main-d'œuvre importants entre la Guyane et les pays voisins (notamment pour la pêche, l'orpaillage et le trafic de cocaïne). Concrètement, il s'agit de renforcer les contrôles, le déploiement des forces armées de Guyane et la coopération régionale afin d'endiguer le pillage des ressources naturelles.

Le soutien aux populations fragiles

Des politiques sociales spécifiques peuvent être mises en œuvre pour prévenir l'exclusion des circuits socio-économiques formels, comme en témoigne le parcours de sortie de la prostitution (PSP) et d'aide financière à l'insertion sociale (AFIS), mis en œuvre par une association agréée (l'AGAV) en accord avec le préfet. De même, l'accueil des demandeurs d'asile dans des conditions décentes et la consolidation des dispositifs d'hébergement d'urgence et de logement sont apparus comme des piliers incontournables de la lutte contre l'urbanisation spontanée. En outre, l'amélioration des procédures de régularisation des titres de séjour et de travail faciliterait la reprise d'une activité déclarée pour les travailleurs étrangers. À titre d'exemple, la pêche est un secteur particulièrement concerné par cette problématique.

Parallèlement, la participation des populations amérindiennes et bushinenguées au projet de développement du territoire demeure un enjeu primordial pour la préservation de leur patrimoine culturel, économique et social. Au total, la cohésion sociale apparaît comme une condition *sine qua non* de la prospérité économique guyanaise.

¹⁰ Source des données foncières : AUDeG, Atlas cartographique de la propriété foncière, septembre 2018.

Méthodologie

Enquête auprès des ménages

Malgré les difficultés intrinsèques à la mesure de l'ENO, l'IEDOM a souhaité réaliser un diagnostic empirique de celle-ci en Guyane à travers une enquête auprès des ménages sur l'emploi informel. Ce questionnaire a été mis en œuvre mi-2025 par l'institut d'études et de conseil Qualistat, par téléphone et en face à face. 18 questions ont été posées à 1 076 répondants, permettant de comprendre les caractéristiques et les causes de l'emploi informel, défini comme un travail non déclaré.

L'enquête interroge un échantillon de la population âgée de 16 ans et plus sur la totalité du territoire guyanais (18 communes sondées regroupant 99,2 % de la population). Les données de l'échantillon ont été redressées à des fins de meilleure représentativité statistique, en respectant la structure de la population guyanaise (en termes de genre, d'âge et de répartition géographique).

Entretiens

En complément de l'enquête auprès des ménages, l'IEDOM a réalisé des entretiens avec ses partenaires en Guyane, dans un effort de synthèse de l'expertise locale existante sur le sujet. Nous remercions ainsi : l'Institut national de la statistique et des études économiques, l'Agence française de développement, la Direction Générale des Territoires et de la Mer (la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, la Direction de la Mer et le Service prévention des risques et industries extractives), le Parc amazonien de Guyane, l'Adie, l'Association Guyanaise d'Aide aux Victimes, Guyane Nature Environnement, l'Action de l'État en Mer, l'État-major de lutte contre l'orpaillage et la pêche illicites, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins, l'Agence d'urbanisme et de développement de la Guyane, le Grand conseil coutumier, France Travail et le Tribunal de Commerce.

Plan de sondage réalisé (en nombre de répondants)					
Par sexe		Par âge		Par zone géographique	
Femmes	566	16-25 ans	165	CACL	628
Hommes	506	26-35 ans	301	CCEG	9
		36-45 ans	287	CCDS	111
		46-55 ans	196	CCOG	328
		56-65 ans	92		
		Plus de 65 ans	35		

NB : Les données issues de l'échantillon ont été redressées à des fins de meilleure représentativité statistique

© IEDOM

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directrice de la publication : L. HERROU

■ Rédaction : J. Capitaine ■ Participation aux travaux : D. Lauret, S. Calvo Cano

■ Éditeur : IEDOM